



Paris, lundi 30 mai 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/02315

Pris en application :

Arrêté préfectoral n°2022-RG-13

**Manifestation nautique et activités
nautiques (Pratique sports nautiques)****SEINE - BIEF DU COUDRAY
BASSIN DE VITESSE DE NANDY****Simple information (tous les usagers - dans les deux sens)**

- **à partir du 04/06/2022 à 10:00 au 22/10/2022 à 22:00 - avec pour
périodicité : Journalier**
 - o **Seine à l'amont de Paris**
entre les pk 124.488 (Bassin de vitesse de Nandy) et pk 126.073 (Bassin de
vitesse de Nandy) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Monsieur le sous préfet de Torcy a autorisé, par arrêté préfectoral n°2022-RG-13, l'association Thales Avionics IDF à pratiquer ses activités nautiques en dehors des horaires autorisés par l'arrêté interpréfectoral du 5 juillet 2019 les vendredis, samedis et dimanches.

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont invités à naviger avec prudence à l'approche du bassin de vitesse de Nandy.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

23/10/2022

Chef de pôle

Signé

Sandrine MICHOT

UTI Seine-Amont

2, quai de la Tournelle

75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32